

ABONNEMENT

Saumur:
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste:
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 1^{er} AOUT

CHRONIQUE GÉNÉRALE

UN DILEMME

M. Boulanger envoie des montres aux agents de police et des témoins à M. Jules Ferry. Cela et bien d'autres choses encore révèlent une situation fautive dont il importe de sortir au plus vite.

Tandis que M. Boulanger provoque ou approuve des manifestations hostiles au gouvernement, les ministres ne manquent pas, de leur côté, une occasion de balayer en public M. Boulanger. A aucune autre époque on n'a rien vu de pareil. Il est évident qu'un pareil dualisme ne saurait persister sans compromettre à la fois l'autorité du pouvoir exécutif vis à vis du pays et l'autorité des chefs de corps vis à vis de l'armée.

Et ici se pose ce dilemme: ou bien le gouvernement estime que la conduite de M. Boulanger est parfaitement régulière; en ce cas, pourquoi les ministres le poursuivent-ils de leurs blâmes et de leur sarcasmes? ou bien le gouvernement pense que M. Boulanger a manqué à ses plus stricts devoirs de soldat; dès lors, pourquoi ne lui applique-t-on pas la loi qu'il a abusivement appliquée lui-même contre le brave général Schmidt?

En d'autres termes, il faut ou que le gouvernement abdique en faveur de M. Boulanger ou qu'il frappe M. Boulanger de déchéance. La solution est dans l'un ou l'autre terme de cette alternative. Pour le maintien de l'esprit de discipline dans l'armée, il importe que cette lutte engagée, à coups de plume et à coups de langue, entre le ministère et un général français, cesse au plus vite.

J. DE GET.

LES LETTRES DE CLERMONT-FERRAND

M. Laur a déclaré dans la France que le principal personnage qui fit, au nom de la Droite, une démarche auprès du général

Boulanger est M. Delafosse, député de la Manche.

M. Laur ajoute qu'il tient le fait de M. le général Boulanger lui-même et qu'il a confiance, pour le confirmer, dans la loyauté de M. Delafosse.

M. Delafosse a adressé à la France la dépêche suivante en réponse à l'allégation à M. Francis Laur:

« Vire, 31 juillet.

« Je n'ai jamais fait partie d'une délégation quelconque auprès du général Boulanger.

« Je n'ai jamais reçu mission de personne de lui proposer quoi que ce soit. Le général m'a toujours accueilli avec la même cordialité, et, si les paroles que lui prête votre correspondant ont été adressées à quelqu'un, j'affirme que ce n'est pas à moi.

» DELAFOSSE. »

M. Laur maintient ce qu'il a dit.

Il ajoute qu'il est nécessaire de donner la parole au général Boulanger lui-même, et qu'au cas où le ministre de la guerre s'y refuserait, il se propose de demander une enquête parlementaire.

LE DUEL BOULANGER-FERRY

Les témoins du général Boulanger, MM. le général Favrot de Kerbrech et le comte Dillon, ancien officier, sont rentrés à Paris, sans connaître les noms des amis de M. Ferry, avec lesquels ils auront à s'aboucher.

Samedi, dans l'après-midi, ils ont été avisés, par une dépêche de M. Ferry, qu'il avait confié la mission de le représenter à MM. Raynal et Casimir-Périer.

Aucun rendez-vous n'a d'ailleurs pu être pris entre les témoins, car M. Casimir-Périer est en ce moment à Uriage. Il a été appelé par dépêche et doit arriver aujourd'hui même à Paris.

MANIFESTATIONS ANARCHISTES

A l'occasion du Métropolitain, il y a eu

samedi soir un meeting au Cirque d'Hiver, qui a dégénéré en bagarre anarchiste.

M. Lockroy, ancien ministre, a été malmené, bousculé, frappé; ses amis lui ont fait un rempart de leurs corps et l'ont entraîné dans une voiture.

M. Lockroy était dans un pénible état: pâle, défait, il n'avait en quelque sorte plus conscience de ce qui se passait autour de lui.

L'ancien ministre du commerce a été heureux de s'en tirer à si bon marché. Les anarchistes ne cachaient pas leur projet. Ils disaient tout haut: « Il faut lui faire son affaire. » A la sortie, plusieurs nous ont affirmé que si M. Lockroy se risquait dans un autre meeting, « il n'en sortirait pas vivant » (sic).

Soudey, l'anarchiste, a été sérieusement maltraité. Tombé dans un état de fureur épileptique, il vomissait l'injure et frappait tout ensemble.

Il a été presque assommé, et il l'eût été, si quelques compagnons n'étaient pas venus à son secours. Ils le saisirent et l'emportèrent dans la cour du cirque.

Il avait complètement perdu connaissance et ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure qu'on put le transporter chez un pharmacien du boulevard Voltaire, au numéro 34.

Soudey se plaint de grandes douleurs internes et à la tête.

Il a été transporté chez lui en voiture.

S. A. R. le duc d'Orléans, expulsé du territoire français en même temps que son père, Monsieur le Comte de Paris, vient de terminer le premier semestre de son séjour à l'École militaire de Sandhurst par les examens de classement que subissent tous les élèves pour passer d'une division à l'autre, le séjour dans cette Ecole n'étant que d'une année.

Nous apprenons que le jeune prince a heureusement traversé cette épreuve et obtenu une bonne place dans la division de cent cinquante élèves avec lesquels il a composé.

RÉPLIQUE DE M. DE CASSAGNAC

Les journaux publient une longue réplique de M. Paul de Cassagnac. En voici le passage principal:

« Aujourd'hui, M. Laur décampe encore. Il reconnaît qu'il a menti deux fois. Au sujet des 94 généraux, il dit: « Les 94 généraux n'ont fait que leur devoir de soldat en face de l'Allemagne, et pas du tout une proposition de coup d'Etat. »

« Comparez avec le langage de l'autre jour, je vous prie!

« C'est exactement le contraire.

« Au sujet de la droite, il n'est plus question d'une délégation.

« Il n'y a plus que quelques-uns des amis de M. de Cassagnac et qui sont compromis.

« Comparez encore, et voyez où tombe M. Laur.

« Il est écœurant de voir tant d'impudence.

« Mais si M. Laur n'insiste pas sur les preuves et les noms qu'il a promis, en revanche, il insiste sur son duel avec moi.

« Parbleu!

« Un duel en ce moment, et avec un honnête homme, ça nettoierait M. Laur!

« Seulement, il ne me plait pas de servir de savon noir à ce monsieur.

« Qu'il aille se faire laver ailleurs!

« Pourtant, M. Laur a tort d'affirmer que je ne me battrais plus.

« Certes, je l'espère et je le désire fermement; mais de ce qu'on refuse de marcher avec quelqu'un de malpropre, il ne faudrait pas en tirer des conclusions exagérées.

« Si M. Laur, qui ne s'est jamais battu, souhaite bien commencer par moi, moi, qui ai abusé du duel, je souhaite ne pas finir mal, c'est-à-dire par lui.

« Et je termine ces trop longues réflexions en invitant M. Laur à poursuivre l'enquête qu'il a commencée sur ma désertion à Sedan.

« Je lui souhaite pour cette nouvelle et

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

Une façon de petit château moderne, avec deux clochetons, dont l'un domine une chapelle en miniature et l'autre un pigeonnier joyeusement habité, une prairie courte et drue, un ruisseau qui la cède sans la berner, car la vue s'égare bien au-delà sur des champs verts coupés de sillons bruns, un rideau de peupliers grelottants au moindre souffle et plus résistants, dans leur gracilité, que les gros chênes qui baignent dans le ruisseau leurs robustes racines; voilà certes un paysage bien simple, bien rustique, et qu'on doit souvent rencontrer sans lui accorder grande attention.

Pourtant, quand le soleil met des paillettes vives aux ardoises luisantes des toits, aux cimes irrégulières des herbages, aux petits flots monotones de l'eau courante, aux ramures frêles des peupliers, aux coques mûres et dorées des glands prêts à choir, l'œil se promène avec complaisance sur ce joli coin de terre.

Le soir encore, quand le crépuscule y jette sa clarté mourante, son assoupissement poéti-

que et doux, une petite cloche y sonne lentement l'Angelus; le vent se tait dans les arbres et les insectes dans la prairie, comme pour mieux l'entendre; une sérénité profonde plane sur la déclivité verdoyante et glisse entre les talus du ruisseau, et le promeneur s'arrête tout ému du charme pénétrant qui s'en dégage.

Mais, à Racquinghem, il passe peu de promeneurs. Pour les habitants de ce paisible village, un des plus pittoresques et des plus prospères du Pas-de-Calais, cela s'appelle le domaine de Val-Régis.

Pour M^{lle} Aure de Val-Régis, c'était un sanctuaire.

Pour M^{lle} Marguerite de Val-Régis, c'était l'univers.

Il ne faudrait pas conclure de ces deux noms qu'il y eût deux propriétaires, deux puissances, deux femmes à Val-Régis. Il n'y avait en réalité qu'une individualité impérieuse et dominante, une vieille fille qui était quelqu'un.

— Je veux un homme! avait-elle coutume de dire avec orgueil.

M^{lle} Aure de Val-Régis avait parfaitement raison: elle valait même infiniment mieux que pas mal d'hommes. D'abord, elle était honnête au premier chef, ne comprenant rien en dehors de la ligne droite, qu'il fût question de principes, de mœurs ou de probité. Elle était éner-

gique comme on ne l'est plus guère en notre siècle de concessions et de défaillances. Elle était généreuse, quoique de médiocre fortune, et accessible, quoique de grande maison. Mais, — qui n'a son travers? — elle croyait devoir à ses ancêtres l'étalage incessant d'un orgueil nobiliaire poussé aux limites extrêmes où la fierté légitime frise l'extravagance. Elle était en outre douée d'un entêtement majeur, auprès duquel l'entêtement légendaire des Bretons et des Dauphinois, greffé de l'entêtement lorrain, aurait pu passer pour de la facilité de caractère. Ce n'est pas elle qui eût donné à ses contemporains l'exemple de la moindre variation d'opinion. Elle tenait en piètre estime ceux qui n'étaient point fermes dans leur croyance, et en profond mépris ceux qui en changeaient.

Si elle avait eu l'heur de porter l'épée au lieu d'être condamnée à la robe longue, M^{lle} Aure de Val-Régis se fût certainement attachée à quelque grande entreprise, à quelque dévouement exceptionnel. Elle avait le désir de faire grand, parce qu'elle voyait grand et sentait grand. C'était ce qu'elle appelait « l'indivinité » de sa nature. Une belle indivinité, malheureusement rare dans notre génération.

Femme, et forcée de rester femme, elle cherche d'un autre côté la réalisation de son rêve de grandeur. Elle demeura fille et n'eut qu'une

pensée, qu'un but auquel sa vie fut sacrifiée tout entière, depuis la fraîche éclosion de sa quinzième année jusqu'au couronnement de ses cheveux grisonnants qui commençaient à faire, à cette époque, une imposante auréole à son beau visage altier. Mais, du moins, en échange de son célibat volontairement gardé, de ses affections restées sans épanchement, de son existence austère et de son avenir immolé, elle avait mérité et obtenu de l'admiration de tous le nom qu'elle ambitionnait comme sa légitime conquête, le nom de « Val-Régis la Grande! »

Voici dans quelles circonstances son énergique persévérance en acquit le droit. Dans sa jeunesse, elle avait assisté aux phases variées d'un procès colossal qui, depuis plus d'un siècle, divisait sa famille en deux camps ennemis.

A vrai dire, le père de M^{lle} Aure avait plus subi que dirigé la lutte. C'était un homme débonnaire, qui ne voulait pas désavouer ses parents, mais que les querelles et les revendications attristaient et lassaient. Il mourut à un âge assez avancé, après un second mariage qui avait donné à Aure une petite sœur et à lui-même un bonheur négatif.

Si quelque chose put consoler la fille aînée de cette perte, ce fut la certitude d'être désormais seule à reprendre, à soutenir le fameux procès. C'est qu'il mettait en jeu, battait en brèche

prodigieuse canallerie, un peu plus de chance que pour les autres, pour celle qui déshonorait l'armée française et pour celle qui calomnait la droite.

» Je me trouve injurié en assez bonne compagnie, et l'opinion publique est déjà fixée sur la valeur des affirmations de M. Laur.

» Je ne me battrai avec lui que lorsqu'il me déclarera publiquement qu'il m'estime à sa valeur, comme courage et comme loyauté.

» Cela, je m'engage à ne pas le supporter.

» PAUL DE CASSAGNAC. »

Gounod à Reims

Nous empruntons les lignes suivantes au compte-rendu de la messe de Jeanne d'Arc exécutée dans la cathédrale de Reims, publié par le *Courrier de la Champagne* :

« Dès huit heures du matin, la vaste cathédrale se remplissait de monde, tant on avait crainte de ne pas trouver de place. Au dernier coup de dix heures, à la vieille horloge de l'église, Gounod apparaît à son pupitre et agite le bâton de mesure. Le prélat officiant, M^r Rotelli, monte à l'autel; le cardinal et les évêques prennent place dans le sanctuaire; la messe commence.

» A l'issue de la messe, M. Gounod a reçu les plus vives félicitations. L'éditeur Lemoine, acquéreur de la partition, déclare avoir fait une excellente affaire. Il était venu de Paris, des différents points de France, de Belgique, d'Angleterre, du fond même de l'Ecosse, des journalistes, des musiciens, des organisés surtout, qui tous regardent la messe de Jeanne d'Arc comme une œuvre magistrale appelée à un grand succès. L'auteur lui-même, sur de pressantes sollicitations, a promis de venir l'an prochain donner à Reims une seconde audition de sa messe.

» Le soir, un dîner réunissait, à l'archevêché, en même temps que les évêques et Gounod, les principaux collaborateurs du Maître en cette circonstance. Après le dîner, une réception du clergé de la ville a eu lieu. Nous pouvons, grâce à la complaisance d'un de nos amis, donner quelques détails sur cette fête intime. Dans la salle de l'Académie, M^r Langénieux a offert à Gounod, en souvenir de cette belle journée, une magnifique réduction en bronze du monument d'Urban II. L'œuvre porte cette inscription: *A. M. Gounod, 24 juillet 1887*. Le Cardinal, en complimentant le Maître, lui a dit gracieusement: « Mon cher Gounod, l'objet que nous vous offrons n'est qu'en bronze, » il durera par conséquent moins que vos œuvres et que votre impérissable souvenir. »

« Tout a si bien réussi dans cette entreprise, dit encore M^r l'Archevêque, que je puis dès maintenant vous annoncer par une réception de la fête pour l'an prochain, si M. Gounod veut composer une nouvelle messe, » à l'occasion des fêtes qui auront fort probablement lieu en l'honneur de Jean-Baptiste de La Salle. »

» Gounod a répondu avec une délicatesse de sentiment et une finesse d'expression charmantes. Il a dit combien il était heureux de mettre son travail et son talent au service de l'Eglise, pour travailler selon le désir de Léon XIII, qui s'entend en toutes choses à l'orthodoxie de la musique religieuse, menacée de s'égarer dans les sentiers profanes. L'accueil que j'ai reçu à Reims, a dit en terminant l'auteur de *Faust*, m'autorise à me considérer comme naturalisé rémois. »

ÉTRANGER

MORT DE M. DEPRETIS

M. Depretis, président du Conseil des ministres d'Italie, est mort dans la nuit de vendredi à samedi, à Stradella, d'une attaque de goutte. Il avait 75 ans.

Le plus grand homme d'Etat de l'Italie depuis Cavour, dont il était l'élève, continuait seul ou à peu près les vieilles traditions de cordialité et de reconnaissance envers la France. Lui mort, il est fort difficile de prévoir ce qu'il adviendra des relations internationales de la France avec l'Italie.

L'émotion causée par la mort de M. Depretis est très vive dans toute l'Italie.

Les Bourses ont été fermées samedi à Rome et à Naples; à Turin, les principaux magasins n'ont pas ouvert leurs portes; le théâtre de Messine fait relâche, les drapeaux des ministères et de toutes les administrations publiques sont couverts de crêpe.

Presque tous les journaux sont encadrés de noir.

REVUE FINANCIÈRE

HEBDOMADAIRE

Paris, 31 juillet.

Les cours de nos rentes ont regagné un peu sur la semaine dernière: 3 0/0, 81.25; 4 1/2 0/0, 109.35.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,350. Les obligations foncières et communales conservent leur bonne tenue. Les capitalistes mettent en portefeuille un titre qui leur assure une plus-value importante.

La Société Générale se maintient fermement à 453.75. Les bilans mensuels font compter sur une reprise prochaine.

La Banque d'Escompte s'échange à 460. Lorsque les affaires reprendront un peu d'activité, les cours de cette valeur devront revenir aux environs du pair.

Les Dépôts et Comptes Courants sont stationnaires à 600.

La Compagnie d'assurance l'Aigle-Vie vient d'avoir son assemblée générale. Les comptes rendus de l'exercice 1886 témoignent de sa bonne situation et de ses progrès. Toutes les résolutions soumises à l'assemblée ont été approuvées à l'unanimité. Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un excédent de 183,784 qui a été reporté à nouveau.

Les Polices A B de l'Assurance Financière ont un bon courant d'affaires, les petits capitalistes s'y emploient de préférence en raison du prix d'achat peu élevé. On sait qu'outre un intérêt annuel de 5 0/0 ces titres sont toujours remboursables au pair sur simple demande.

L'action de Panama cote 372.50. Malgré les efforts d'une spéculation acharnée à la baisse la

supériorité du comptant sur les cours, les titres sont fort demandés, principalement les obligations de diverses séries.

Le Comptoir Industriel se trouve dans la nécessité d'ajourner l'émission des actions de la Société pour la fabrication des alcools chimiquement purs, par suite des agissements de MM. Bang et Ruffin. Les tribunaux sont saisis de l'affaire dont l'on espère avoir une prompt solution.

Le marché de nos chemins de fer présente peu de variations. Les obligations gardent leur bon courant d'affaires.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre vient de décider que, par application des dispositions de l'article 25 de la loi du 27 juillet 1872, les jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, en vertu de l'article 17 de la même loi, seraient astreints à accomplir, pendant le temps que leur classe passe sous les drapeaux, quatre mois d'exercice répartis en trois années ainsi qu'il suit :

Deux mois la première année; un mois la deuxième; un mois la troisième.

Cette décision sera appliquée, dès cette année, dans les conditions suivantes :

1° Les jeunes gens de la classe 1886 et les ajournés des classes 1885 et 1884 seront appelés lors de l'appel du contingent en novembre;

2° Les jeunes gens de la classe 1885 seront appelés en février 1888;

3° Les jeunes gens de la classe 1884 seront appelés en avril 1888.

LES RÉSERVISTES

Le ministre de la guerre va publier prochainement une nouvelle instruction relative aux rappels des réservistes. Cette instruction remplacera celle du 15 juillet 1878, et réunira, en un document unique, toutes les dispositions concernant la matière qui ont été édictées depuis plusieurs années sous le timbre des divers services du ministère.

Elle consacra, en outre, plusieurs prescriptions nouvelles, notamment au sujet de la convocation, en une série spéciale, des réservistes non exercés de l'infanterie, de l'appel par séries des réservistes de la cavalerie, enfin de l'appel, pendant une partie de l'année, d'avril à septembre, des réservistes appartenant à certains régiments d'infanterie.

Des considérations économiques ne feront attribuer pendant un an que quatre escadrons aux 27^e et 28^e dragons et aux 2^e et 4^e hussards.

La 5^e brigade de dragons sera baraquée au camp de Châlons, avec Reims pour destination; la 2^e brigade de hussards se partagera entre Châlons pour le 2^e régiment et probablement Champigny pour le 4^e.

Le transfert du dépôt de remonte à Villers laisse disponible le casernement de Sampigny. Pour éviter d'onéreux mouvements de troupes, la 6^e brigade de cuirassiers restera dans l'Ouest, le 11^e régiment à Niort et le 12^e à Angers.

LA POLITIQUE EN MUSIQUE

Voici le texte de la circulaire que le ministre de la guerre vient d'adresser aux gouverneurs militaires et commandants de corps d'armée :

« Mon cher général,

» Dans l'intérêt du maintien de l'ordre public, je crois devoir rappeler que le répertoire des musiques militaires ne doit comprendre, avec l'air national français et les airs nationaux des puissances étrangères, que des partitions ayant un mérite artistique reconnu.

» Les chefs de corps doivent donc interdire absolument à leurs musiques d'exécuter tout chant ou refrain, qu'elle qu'en soit d'ailleurs la vogue momentanée, qui pourrait provoquer, en raison de son origine ou des circonstances, des manifestations blessantes pour l'armée ou hostiles au gouvernement.

» Je vous prie de donner les ordres nécessaires pour assurer la stricte exécution des dispositions ci-dessus.

» FERRON. »

Il paraît que c'est spécialement pour la musique de *En revenant de la revue*, reconnue comme dangereuse, qu'a été lancée cette circulaire.

Le journal *l'Armée territoriale* parle d'une véritable razzia de chevaux de selle et de trait, aptes au service militaire, que des marchands allemands viennent de faire dans les Ardennes, et signale ce fait à l'attention du général Ferron.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni, le 25 juillet, à la Sous-Préfecture.

M. de la Selle a été élu président; M. Godard, vice-président, et M. Guionis, secrétaire.

Le Conseil a émis un avis favorable sur la demande du Conseil municipal d'Ambillou tendant à la création d'un bureau de distribution (postes) dans cette commune.

Le Conseil ayant reçu communication d'une circulaire du ministre des travaux publics aux Compagnies de chemins de fer, pour les inviter à rechercher les moyens de faciliter la circulation des voyageurs, particulièrement des voyageurs de commerce, a formulé l'avis suivant :

« Le Conseil serait favorable à la diminution générale des tarifs, mais n'approuverait pas une faveur particulière à une catégorie spéciale de voyageurs. »

Le Conseil a renouvelé notamment les vœux suivants :

1° Que l'impôt foncier soit réparti d'une façon plus équitable entre les divers arrondissements du département de Maine-et-Loire;

et voulait renverser le fétiche de sa jeunesse, ce procès dont elle avait étudié les causes et dont elle prétendait changer les effets, ce « procès Val-Régis contre Val-Régis » qui enflammait depuis des années son imagination et dont se préoccupait l'opinion publique.

Du moins se le figurait-elle. C'est le propre des âmes passionnées de supposer les autres âmes aussi ardentes qu'elles-mêmes à la poursuite de leurs rêves.

Jugez donc! Les Val-Régis, branche cadette, sortis du fond de l'Allemagne, à la suite des guerres de religion, avaient la prétention prodigieuse de porter le titre de comte qui n'appartenait qu'à la branche aînée! N'était-ce pas monstrueux?

Ce n'était pas tout cependant. Cette branche cadette, qui ne reculait devant aucun scandale, réclamait indument, follement, la moitié d'un gros héritage laissé, quelque cent ans plus tôt, aux Val-Régis par le défunt marquis de La Tour-Ouise, leur grand-oncle.

Quand elle se remémorait ces choses, si naïve qu'elle fût déjà par les années et l'expérience, M^{lle} Aure sentait bouillonner dans tout son être la plus sincère indignation.

A vingt-cinq ans, à peine orpheline, elle entreprit de venger la branche aînée des Val-Régis, trop mollement défendue par son défunt père.

La branche cadette, fixée en Bretagne, était

représentée par un jeune officier de marine, très entier dans ses idées, et tout à fait digne de se mesurer avec M^{lle} Aure.

Quand il la vit continuer la lutte, il fut d'abord surpris, puis piqué au jeu. Son amour-propre professionnel n'entendait point faire sa soumission parce que la galanterie française voulait qu'on eût des égards pour les belles demoiselles processives. Un officier de marine n'amène point ainsi son pavillon. Il continua bravement la procédure, bien qu'il fallût envoyer d'affreux papiers timbrés à une cousine qu'on disait intelligente et jolie.

Un jour, il eut pourtant l'étrange pensée, puisqu'elle était ainsi faite et qu'il était lui-même agréable cavalier, de terminer le procès en forçant les deux branches à s'embrasser au pied de l'autel.

M^{lle} Aure, sondée par un émissaire, jeta des cris d'aigle et déclara ce « coureur de mers » bien hardi, presque impertinent d'oser prétendre à sa main.

Blessé, il lui écrivit que sa prétention, si intolérable qu'elle parût, était du moins naturelle, tandis qu'elle-même donnait le spectacle d'une prétention bien autrement étourdissante en persistant à revendiquer, pour une femme, un titre et des armes tombés en quenouille en sa personne.

Ce « tombés en quenouille » alluma dans le

cœur de l'irascible fille une haine qui surpassa les plus célèbres haines historiques. Dès lors elle se voua sans restriction à sa tâche, consacrant aux frais du procès les revenus de sa modeste fortune et jurant de ne jamais se marier pour avoir le droit incontesté de signer fièrement « Aure de Val-Régis. »

Mais si, lorsque ses vœux n'y mettaient qu'une certaine mollesse, l'imbroglio légal avait déjà duré plus d'un siècle, on peut imaginer ce qu'il devint lorsque deux autres natures volontaires s'y attelèrent simultanément.

Ce fut une lutte épique, interrompue pendant de longs temps d'arrêt par les voyages du capitaine Hercule de Val-Régis. Durant ces repos forcés, l'inflexible résolution d'Aure de Val-Régis s'aiguissait davantage et créait de nouvelles complications pour l'époque du retour de l'officier de marine.

Comment s'étonner ensuite que cette cause célèbre, avec des fortunes diverses, eût rempli vingt ans de la vie des deux adversaires sans arriver à solution?

On y touchait pourtant.

Jamais vaincue, toujours vaillante, Val-Régis la Grande attendait.

Elle avait quarante ans et n'aurait point paru cet âge sans de malencontreux fils grisonnants qui se mêlaient aux tresses brunes de son

abondante chevelure. De haute taille, menacée par un embonpoint envahissant, les yeux clairs et vifs, les mains superbes, un port de tête orgueilleux, elle gardait les restes d'une beauté qui avait eu son heure de grand éclat.

C'était, du reste, le moindre de ses soucis. Elle n'avait jamais été coquette et devenait franchement vieille fille. Son costume souvent négligé, son teint hâlé, ses cheveux rejetés sans apprêt sous un capuchon de jardin, révélaient au moindre observateur la femme possédée d'une idée fixe et pour laquelle le monde n'offre pas d'autre intérêt.

En dehors de sa grande passion, qui lui faisait déployer une énergie masculine, elle se plaisait à se dire impressionnable, nerveuse et malade.

Le fait positif est que, tout en se plaignant de faiblesse et de maux de nerfs, elle jouissait d'un appétit magnifique, marchait comme un facteur rural et dormait à poings fermés. Son entourage était fait à ses manies et les respectait pieusement. Il ne venait à personne l'idée de blâmer ou de railler Val-Régis la Grande, ni à ses amis, ni à ses serviteurs, ni surtout à sa sœur Marguerite.

Car il existait une sœur Marguerite. Il était permis de l'ignorer, vraiment, tant la chère petite faisait peu de bruit dans le monde, tant la sœur aînée paraissait elle-même l'oublier.

Non Dieu! ce n'était pas que M^{lle} Aure n'eût

2° Que la gare de Chacé-Varrains soit agrandie;

3° Que la gare de Martigné-Briand soit aussi agrandie et rendue plus accessible par le prolongement du quai;

4° Que les études faites par le service des ponts et chaussées en vue de la construction du pont de Montsoreau sur la Loire, soient poursuivies.

Le Conseil a en outre émis les vœux suivants :

1° Que le chemin de fer de l'Etat prenne les marchandises à la gare de Saumur-Orléans, au lieu de les prendre seulement à la gare de Saumur-Sud;

2° Que le chemin de fer de Cholet à Saumur soit construit, selon la variante, par Nueil et Doué, avec une infra-structure pouvant recevoir dans l'avenir une voie normale et une superstructure provisoirement à voie étroite;

3° Que la maison de garde n° 12, sur la ligne de Vivy, soit transformée en halte;

4° Qu'il en soit de même pour la maison de garde sise sur le territoire de Saint-Just-sur-Dive (ligne de Montreuil-Bellay).

Nous rappellerons que le Conseil municipal de Saumur, dans sa dernière séance, a émis un vœu conforme à celui qui est compris sous le n° 3.

LA LIGNE DE LA FLÈCHE A SAUMUR

L'honorable M. Fairé, député de Maine-et-Loire, nous communique la lettre suivante qui lui a été adressée par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans :

« Paris, le 25 juillet 1887.

« Monsieur le Député,

« Vous avez bien voulu me demander de vous indiquer le jour fixé pour l'ouverture de la ligne de La Flèche à Saumur.

« Il m'est impossible, Monsieur le Député, de vous indiquer cette date avec quelque précision. Les travaux de la ligne proprement dite sont terminés; mais l'administration des travaux publics n'a pas encore approuvé les projets que nous lui avons soumis pour les travaux à faire dans la gare de Saumur. Aussitôt que nous aurons reçu cette approbation, nous mettrons la main à l'œuvre et nous espérons qu'un délai de six semaines nous suffira pour mettre la gare de Saumur en état de recevoir les trains venant de La Flèche.

« Nous prenons bonne note de votre demande et nous vous préviendrons dès que le jour de l'ouverture pourra être fixé avec quelque certitude.

« Agréer, Monsieur le Député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Pour le Directeur de la Compagnie :

« Le chef de l'exploitation,

« A. PADER. »

L'AFFAIRE CHAUVEAU-MORRY

Nous avons publié la provocation adressée par M. Chauveau, juge d'instruction du tribunal de Saumur, à M. Morry, rédacteur du *Petit Courrier*. L'impartialité nous fait un devoir de donner la réponse de M. Morry,

rien autre que sa puissante personnalité. Elle avait bien quelque affection pour cette frêle plante poussée à son ombre et qu'elle anéantissait sans le moindre scrupule. Mais « le procès Val-Régis » ne lui permettait pas de s'affadir dans d'inutiles sentimentalités.

Marguerite de Val-Régis était née tard, trop tard peut-être pour prendre une place réelle dans la vie de M^{lle} Aure, qui avait déjà dépassé sa majorité lorsque son vieux père eut l'inspiration, médiocrement heureuse, de se remarier.

L'enfant de cette vieillisse morose perdit ses parents au berceau et ne connut d'autres caresses que les rares attentions de la sœur aînée. Celle-ci avait regardé le second mariage de son père comme une calamité, presque comme une honte. Elle l'eût volontiers dissimulé si elle avait pu, et, du moins, n'en ouvrait jamais la bouche. Elle avait assez connu sa belle-mère, qui était sotte et vaniteuse, pour ne la point regretter. Elle pleura son père, et demeura surprise en face d'une toute petite fillette dont le soin lui incombait.

Elle entendit cette éducation d'une façon singulière. D'abord Marguerite fut envoyée en nourrice loin de là, en pleine Flandre, et y resta de longues années. Puis, lorsqu'elle en fut ramenée, on l'installa avec une institutrice dans un coin du petit château, sous les combles, en la priant

de s'y tenir tranquille.

« Citoyen juge d'instruction, vous êtes un agréable farceur, et l'éclat de rire universel qui a accueilli votre inénarrable épître, prouve que vous ne donnerez le change à personne.

« On ne vous refuse aucune réparation, vous le savez bien. — On vous prie simplement de vous faire réparer d'abord et de prouver que vous n'êtes pas le magistrat que nous prétendons que vous êtes.

« Poursuivez-nous devant le Jury de Maine-et-Loire. Pourquoi ne le faites-vous pas ?... c'est votre droit, et rien ne vous est plus facile. Faites-vous récurer, nettoyez, vernir et blanchir, et quand vous serez propre comme un sou neuf, on vous donnera toutes les satisfactions que vous demandez. Jusque-là, et tant que vous serez dans l'état où vous êtes, vous ne trouverez personne pour vous faire l'honneur et vous rendre le service de vous tirer d'affaire en s'alignant avec vous. »

Le *Petit Courrier* publie aussi un long article, dans lequel sont relevés les griefs qu'ils reproche au tribunal de Saumur.

L'ÉCLIPSE DE LUNE DU 3 AOUT

Une éclipse partielle de lune aura lieu mercredi 3 août, de sept heures quarante-cinq du soir à dix heures onze minutes.

Le cône d'ombre proprement dit ne cachera que la 0,419^e partie de la surface lunaire visible pour nous, et la 0,584^e partie restera en dehors.

La lune, ne se levant le 3 août qu'à sept heures vingt-six minutes du soir, apparaîtra à l'horizon avec une partie légèrement voilée, étant entrée dans la pénombre qui enveloppe le cône d'ombre, dès six heures vingt et une minutes deux secondes, un peu plus d'une heure avant son lever.

L'éclipse atteindra son maximum, c'est-à-dire la lune arrivera à son maximum d'obscurité, à huit heures cinquante-huit minutes trois secondes du soir.

Elle commencera à sortir du cône d'ombre dans lequel elle était à sept heures quarante-cinq minutes, à dix heures onze minutes trois secondes. Elle quittera complètement la pénombre à onze heures trente-cinq minutes.

LE MOIS D'AOUT

Voici quelle sera, d'après Nick, la physionomie probable du mois d'août :

Les conditions astronomiques restant à peu près les mêmes en août qu'en juillet, la première quinzaine sera relativement assez belle et chaude sur la France et sur les pays voisins, notamment sur la zone méridionale, sauf quelques perturbations, coups de vent, ondées ou orages épars violents vers les époques indiquées plus loin. La seconde quinzaine sera plus accidentée, plus humide, principalement sur les zones du Nord et du Centre, avec variations brusques de température.

Bourrasques, coups de vent, fortes pluies, orages violents, tantôt sur une zone, tantôt sur une autre, suivant les déclinaisons de la lune : 1. vers

de s'y tenir tranquille.

La pauvre enfant, surveillée par une gouvernante craintive, s'y tint si tranquille en effet, que, sans l'heure des repas qui la réunissait périodiquement à M^{lle} Aure, celle-ci pouvait garder l'illusion d'être la seule Val-Régis, branche cadette... cela ne comptait pas.

La bizarre fille admettait difficilement que ce fût bien son sang ardent et rancunier qui coulait dans les veines de cette jeune sœur effacée. Son père, d'ailleurs, elle se l'avouait avec confusion, avait épousé une personne de naissance ordinaire, qui n'avait d'autres mérites que sa beauté physique. De cette mésalliance était-ce bien une Val-Régis qui pouvait être sortie ?...

(A suivre.)

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 31 juillet 1887.

Versements de 77 déposants (7 nouveaux), 18,420 fr.

Remboursements, 19,508 fr. 63.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

les 1^{er} (?), 3, 5; 2. vers les 8 (?), 11, 13; 3. vers les 15 (?), 18; 4. vers les 20 (??), 22, 24, 26; 5. vers les 27 (?), 28, 30.

Gare la grêle, les trombes d'eau, les ravines, les crues locales à la suite, les rafales, les sinistres; avis aux intéressés, surtout vers les époques marquées de deux ou trois points d'interrogation, lesquels indiquent l'importance probable des perturbations.

Celles-ci retardent de un à trois jours, suivant la latitude ou la longitude des localités. Les dates ci-dessus mentionnées s'appliquent au littoral de la Manche.

ÉCOLE DE TIR DU 3 BATAILLON DU 70^e RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Quatorzième séance, le dimanche 7 août 1887, à 8 heures du matin.

En raison des Courses, les inscriptions seront closes à 8 heures 3/4.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

LE VOYAGE DE M. TANNEUR

M. Tanneur, dont l'arrivée à Brest avait été annoncée pour mardi soir, est arrivé seulement le jeudi matin à dix heures un quart. Il était tombé malade à Angers le 24 et se trouvait, par suite, de soixante kilomètres en arrière du point qu'il eut dû avoir atteint. Il compte bien rattraper cette distance et continuer son voyage dans les conditions fixées au début et que nous avons rapportées.

Comme nous l'avons dit, M. Tanneur était le 26 à Vannes à 10 h. 45 du matin; il était arrivé à Lorient à 8 heures du soir, le 27 à Quimper à 8 heures du matin, à Quimper à 3 heures du soir; il a passé le 28, à 8 heures du matin, à Lanterneau, et a quitté Brest à 4 heures de l'après-midi, comptant aller coucher à Guingamp.

M. Tanneur était descendu dans cette ville à l'hôtel Continental. Sur tout son parcours, il a reçu l'accueil le plus flatteur. Avant de quitter Brest, il a été photographié sur son tricycle, à la porte de l'hôtel Continental.

Voici une dépêche de M. Tanneur :

« Dinan, 30 juillet, 3 h. soir. — Accident grave par un cheval à mon tricycle; j'ai pu opérer immédiatement la réparation. Maintenant je gagne du temps.

« Capitaine TANNEUR.

M. JOHN BURNETT-STEARS

On lit dans la *Chronique agricole de Bretagne* :

« Nous avons appris avec un extrême plaisir, il y a quelques jours, que M. John Burnett-Stears venait, par décret du roi d'Italie, d'être nommé chevalier de la Couronne d'Italie, en raison des services par lui rendus à la ville de Livourne, en Toscane.

« Nous sommes bien heureux de pouvoir enregistrer ce fait et d'applaudir de tout cœur à une distinction aussi bien méritée. Notre valeureux ami, qui consacre tout son temps et sa grande fortune aux entreprises nombreuses de l'industrie et de l'agriculture, tant en Italie qu'en France, sa patrie d'adoption, dépense chaque année, sans compter, des sommes énormes au profit du progrès agricole, aussi bien en Bretagne que dans le pays de Saumur, où il possède de grands biens, et où sont élevés, en ce moment même, les poulains nés l'an dernier, aux environs du Leuhan, de l'étalon *Chocolat*, que beaucoup de nos lecteurs connaissent bien.

« Plus tard, quand ils auront atteint l'âge adulte et qu'ils seront devenus nubles, ces jeunes animaux reprendront le chemin de leur contrée natale, où nous espérons bien qu'ils formeront souche de race et deviendront la source de nombreux et abondants profits pour nos éleveurs des arrondissements de Brest et de Morlaix.

« Bien d'autres essais du même genre, bien d'autres entreprises marquées de l'empreinte de l'esprit le plus large, le plus généreux et le plus libéral, viendront encore s'ajouter à ceux-ci, et peut-être qu'un jour, le gouvernement français saura-t-il reconnaître enfin l'importance et la haute valeur des services rendus par M. Stears, en lui conférant cette dignité honorifique que tout bon citoyen a le droit d'envier, la seule, du reste, qui soit enviable à nos yeux et qui devrait, depuis longtemps

déjà, orner la poitrine vaillante de M. Stears.

« Car, à tous les mérites incontestables et incontestés que nous venons d'énumérer, M. Stears en joint un autre dont la valeur n'est certes pas moindre.

« Aux temps malheureux de nos désastres inénarrables, au cours de cette année 1870, si fatale et si terrible pour la France, M. Stears, qui était encore de nationalité britannique, n'hésita pas à prendre les armes en faveur de son pays d'adoption.

« Jeune alors et animé d'une patriotique ardeur, il leva un corps de cavaliers éclaireurs qui opéra sur les bords de la Loire pendant toute la durée de l'occupation prussienne, jusqu'à l'amnistie. Plusieurs fois cité à l'ordre du jour de la deuxième armée de la Loire, on aurait pu présumer que M. Stears ne serait pas oublié quand vint l'heure des récompenses, lui surtout qui n'avait nulle obligation de quitter ses foyers, ni de s'imposer d'aussi grands sacrifices en ces tristes circonstances.

« Assez de croix d'honneur ont été, en ce moment-là, jetées, sans discernement, à tous les coins de l'horizon, mais nous croyons qu'il en est peu, bien peu, qui eussent pu recevoir une meilleure attribution que celle que l'on eût dû donner à M. Stears.

« Espérons que l'heure de la justice sonnera un jour ou l'autre. »

LE MAIRE DE LA FERRIÈRE

Nos lecteurs n'ont point oublié les démêlés de M. Bourbon, maire de la Ferrière (arrondissement de Segré), avec le sieur Chauvigné, instituteur de cette commune, qui frappait comme un sourd les enfants de son école.

Ils se souviennent que, pour donner le change à l'opinion publique, justement indignée des violences de ce pédagogue, le sous-préfet de Segré n'avait trouvé rien de mieux que de faire suspendre et révoquer l'honorable M. Bourbon.

A la suite de cette révocation, survenue au mois de juin 1886, l'adjoint, M. le baron de Villebois, avait été nommé maire.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'à l'expiration de l'année pendant laquelle son prédécesseur était inéligible, M. de Villebois, avec un désintéressement qui lui fait honneur, s'est empressé de donner sa démission, et que le conseil municipal a réintégré sur-le-champ M. Bourbon dans ses fonctions.

Nous adressons nos bien sincères félicitations au nouvel élu et à ses électeurs.

Quant à M. le sous-préfet, nous pensons qu'il sera enchanté de reprendre ses relations avec l'ancien maire de la Ferrière. Dans tous les cas, nous lui supposons encore assez d'intelligence pour savoir faire contre mauvaise fortune bon cœur.

(Petit Courrier.)

LES ALLEMANDS EN BELGIQUE. Les Allemands continuent à suivre attentivement tout ce qui se passe en Belgique. Aussitôt que le travail considérable des desiderata, publiés récemment, en vue du Grand Concours international des sciences et de l'industrie qui aura lieu l'année prochaine à Bruxelles, a prouvé toute l'importance de cette grande solennité commerciale, le plus grand journal de Berlin, le *Berliner Tageblatt*, a dépêché à Bruxelles un correspondant spécial qui doit tenir ses compatriotes au courant de tout ce qui se fera au sujet de la Grande Exposition de 1888.

Abandonné !

Saint-Ouen (Somme). Atteint depuis longtemps d'une maladie grave, désespéré, abandonné, rebuté contre toute espèce de traitement, je pris chez M. Paquet, pharmacien à Saint-Ouen, une boîte de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50. Aujourd'hui je viens vous prier de faire insérer dans les journaux le résultat merveilleux que j'ai obtenu par ces Pilules Suisses. Je suis maintenant gai, joufflu, gras et bien portant, et je continuerai l'emploi des Pilules Suisses. (Sig.) Alfred Thuillier, garçon boucher. Signature légalisée.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, pour la fabrication des liqueurs de cassis et la conservation des fruits, les excellentes *Eaux-de-vie blanches* vendues à l'ÉPICERIE CENTRALE, rue Saint-Jean, 28, 4 fr. 30 le litre pesant 43°, 4 fr. 55 pesant 46° et 4 fr. 80 pesant 50°.

INJECTION BROU

ZINCOSALICINÉES 40 ANS DE SUCCÈS
La seule guérissant, sans les récidives, les écoulements anciens ou récents.
Spécimen franco contre mandat-poste. — Prix : 5 fr. la boîte.
J. FERRÉ, Ph^o, 102, rue Richelieu, PARIS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE SUIVANT DÉCRET DU 4 MAI 1864
CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS
Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques.—Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement sans frais des Coupons de l'Est, du Midi, d'Orléans, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée. — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encaissement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de titres. — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

La 88^e série de l'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE est consacrée à l'étude générale de l'Allemagne, au point de vue hydrographique.

Outre un plan de Drede, deux gravures ornent le texte, représentant l'une : une scène de la vie d'étudiants ; l'autre : l'entrée triomphale de Napoléon I^{er} à Berlin, le 28 octobre 1806.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES
Gravures, Eau-fortes, Gravures en Couleurs, etc.
AU MÊME PRIX QU'AU CHEZ L'ÉDITEUR
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CENTAINE DE FRANCS D'ACQUISITION.
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Nous nous faisons un devoir d'informer nos lecteurs que la treizième série des MYSTÈRES DE LA FRANG-MACONNERIE, dévoilés par Léo Taxil, vient de paraître.

En voici le sommaire :

GRAVURES. — 1^o Les Amusements Mystérieux; Cupidon et les Ombres. — 2^o Les trahisons maçonniques après la Commune de Paris. — 3^o Le Grand Orient de France acclamant la République en 1848. — 4^o Le même Grand Orient de France acclamant le coup d'État en 1851. — 5^o L'antipatriotisme maçonnique : épisode de Waterloo.

TEXTE. — Organisation de la Grande Loge Centrale. — Ensemble des secrets des grades supérieurs. — La Maçonnerie Forestière ou Carbonarisme : explication du système; les Ventes et les Hautes Ventes; cadres de l'armée de l'émeute; les révolutions fomentées par la secte; la Vente Suprême. — Grades des Carbonari : 1^o l'Apprenti Bon Cousin, sa réception en chantant, ses épreuves, son examen politique, son serment, la légende de San Tibaldo; 2^o le Maître Bon Cousin, l'interrogatoire, le dialogue symbolique, parodie de la passion du Christ (Caïphe, Hérode et Pilate); 3^o Le Grand Elu Bon Cousin, lecture des Instructions de la Vente Centrale, le Pacte Social Constitutionnel;

4^e le Grand Maître Bon Cousin, suite de la parodie sacrilège, le Golgotha maçonnique.

PRIX DE LA SÉRIE : 50 centimes, franco par la poste, sous belle couverture illustrée. Éditeurs : Letouzey et Ané, 17, rue du Vieux-Colombier, Paris.

Marché de Saumur du 30 Juillet 1887

Blé semence (l'hect.)	19	Graine de trèfle 30k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	19	— luzerne 30k.	—
From. 1 ^{er} q. l'h. 77k.	19 50	— de lin. 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	18 66	Foin (la charr.) 780k.	60 65
Seigle 75k.	10	— Luzerne 780k.	50 65
Orge 65k.	10	— Paille 780k.	40 45
Avoine 50k.	8	— Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	11	— cassées 50k.	—
Pois blancs 80k.	21	— Cire jaune 50k.	190
— rouges 80k.	19		
Colza 65k.	18	Chanvres 1 ^{er} qualité,	
Chenevis 50k.	—	les 50 k. 500	—
Farine, culas. 157k.	—	— 2 ^e	—
Huile de noix. 50k.	125	— 3 ^e	—

SOURDS

qui placez dans vos oreilles des cornets auriculaires acoustiques, microphoniques, tympans, tubes artificiels, etc., vous aggravez la surdité et devenez incurables. La surdité est rapidement guérie par M. RAMOGNINO qui a obtenu des milliers de cures. Preuves : A. Hugonard, à St Chamond, a été guéri d'une surdité de 15 ans; Sénéquier, à la Molle, d'une de 30 ans; Thiriot, à Demange-aux-Eaux, d'une de 21 ans; Thiry Désiré, à Fontaine-l'Évêque, d'une de 40 ans; Egl-m, pâtissier, à Chimay, d'une de 18 ans, etc. Conseils gratuits, faire connaître âge et date de la surdité à M. RAMOGNINO. Dr de l'Institut humanitaire des sourds, à Marseille.

Theatre de Saumur

Direction de M. E. GOURDON, du théâtre de l'Opéra-Comique.

Deux Représentations à l'occasion des Fêtes hippiques

Avec le concours de M^{me} DINAH DUQUESNES, MM. GOURDON, TROY, MANGUIÈRE et BALANQUÉ, artistes de l'Opéra-Comique de Paris.

DIMANCHE 7 août 1887,

PHILÉMON ET BAUCIS

Opéra-comique en 2 actes, musique de GOUNOD.

UN INTERMÈDE

Une Traversée de la Manche

Pièce en 1 acte, mêlée de chant.

LUNDI 8 août 1887,

GALATHEE

Opéra-comique en 2 actes, musique de V. MASSÉ.

UN INTERMÈDE

LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, musique de PAER.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES

Dépendant de la faillite du sieur Félix Guignard, commissionnaire en vins.

Le JEUDI 4 AOUT 1887, à une heure du soir, et jours suivants, dans une maison à Saumur, quai de Limoges, n^o 34, occupée par M. GUIGNARD,

Il sera vendu :

158 hectolitres de vin blanc, 95 hectolitres de vin rouge, 7 hectolitres d'alcool, eau-de-vie, cognac, kirsch, cidre, vinaigre, vins en bouteilles, chantiers, basscule, outils et ustensiles de cave, une jument et son équipage, camion, haquet, 72 demi-muids, 530 barriques vides, batterie de cuisine, vaisselle et quantité d'autres objets.

NOTA. — Les fûts vides seront vendus le samedi 6 août, dans une cour située rue de Fenot.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

MOULIN

BIEN APPROPRIÉ,

Avec bonne chute d'eau sur rivière le Thouet,

A 4 kilomètres de la gare de Thouars.

S'adresser à M. BAFOUR, notaire à Thouars. (514)

A VENDRE

LA BELLE

TERRE DE CHOZÉ

Commune de Cizay, canton de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), d'une superficie de 127 hectares.

Belle habitation, vastes servitudes, ferme, terres, vignes, prés, bois et magnifique futaie de 2 hectares; chasse.

Propriété de rapport et d'agrément. S'adresser à M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay. (343)

A VENDRE

Deux chevaux de quatre ans et demi, bais, 1^{er} 58 et 1^{er} 59, prêts à entrer en service.

S'adresser à M. LE PELLETIER, au château de Salvart, près Saumur.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

VINS EN GROS

DESGUIRAUD ET BOURASSEAU

A Saumur.

Vente au comptant, fûts à retourner dans le mois.

VIN ROUGE 65 fr.
VIN BLANC supérieur 65 fr.
id. ordinaire 50 fr.

MM. les cultivateurs trouveront des vins à haut degré à raison de 30 fr. l'hectolitre, pour remonter les vins trop faibles pour être transportés ou supporter la chaleur.

Des crédits sont faits aux maîtres d'hôtels, cafetiers et limonadiers.

ON DEMANDE un ménage, bon cocher et bonne cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour. S'adresser au bureau du journal.

Raccommodages et travaux neufs courants, cousus à la main. S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

PLUS DE FEU!

60 ans de Spéc.!



LINIMENT BOYER-MICHEL
D. BOYER-MICHEL, 4, rue de la République, Saumur.
Guérison sûre. Boiteries, Enflures, Foulures, Ecchymoses, Contusions, Vessies, Angines, etc.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Pour cause d'agrandissement, M. M. MONTEL, Chemisier, rue du Portail-Louis, a transféré son magasin 29, rue d'Orléans

AUX ÉLÉGANTS

CHEMISERIE MODÈLE

P.-S. — La Maison se charge des Réparations de Chemises.

SANS PALAIS NI CROCHETS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

INJECTION PEYRARD — Ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat inouï a donné 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS								SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.											
STATIONS	Expr.	Omn.	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Omn.	Omn.	Omn.	STATIONS	Mixte	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.				
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir		matin	soir	soir	soir		matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir				
Saumur (ori.)	2 03	6 53	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (or.)	»	4 16	8 34	8 34	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 38	3 05	5 42	11 7					
Saumur (état.)	»	6 59	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état.)	8 31	4 13	8 30	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»	»	»			
Nantillyhalte.	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 20	8 43	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»	»	»			
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a.)	9 10	4 55	9 08	9 08	Vernantes	8 32	12 31	»	3 39	6 14	»	»	»			
Brézé s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 »	»	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5 »	9 20	9 20	Noyan-Méon	8 59	12 59	2 13	4 04	6 38	11 47	»	»			
Montreuil (a.)	2 31	7 29	9 19	11 15	2 66	4 55	9 08	le Vaudelnay	9 40	5 11	9 31	9 31	Chât.-d.-Loir.	10 07	2 14	2 56	5 09	7 45	12 31	»	»			
— (dép.)	2 34	7 33	»	11 24	2 08	4 59	9 11	Baugé	9 50	5 20	9 42	9 42												
Thouars	2 53	8 »	»	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	9 51	9 51												
Loudun	»	8 10	»	»	2 52	»	9 52																	
Poitiers	»	16 33	»	»	5 »	»	13 13																	
SAUMUR — BOURGUEILL								SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON																
STATIONS	Omn.	Mixte	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	STATIONS	Mixte	Mixte	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte	STATIONS	Mixte	Omn.	Mixte						
	matin	soir	soir	matin	soir	soir		matin	matin	soir		matin	soir	soir		matin	soir	soir						
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueill	8 20	12 18	4 55	Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58	Saumur	7 43	4 33	8 58					
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05	Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 23	Port-Boulet	8 10	4 54	9 23					
Bourgueill	9 07	3 23	7 »	Saumur	9 04	1 08	7 06	Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34	Chinon	9 04	7 06	10 34					

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS									
STATIONS	Dir.	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Dir.
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	matin
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 50	»	»
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	6 13	9 50	»	»
Les Rosiers	»	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	»	»	»
St-Clément	»	7 26	»	12 24	4 07	6 29	»	»	»
St-Martin	»	7 33	»	12 31	4 07	6 36	»	»	»
Saumur (a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	»	»
— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	»	»
Varennes	»	8 03	9 48	1 01	4 45	7 06	»	»	»
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	1 15	5 01	7 20	10 43	»	»
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 53	5 46	7 59	11 09	»	»
Tours	5 05	9 42	11 05	2 36	6 35	8 42	11 41	»	»
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir		
TOURS — SAUMUR — ANGERS									
STATIONS	Expr.	Omn.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Dir.	Expr.	Dir.
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	matin	matin	matin
Tours	1 23	5 »	7 15	11 33	2 05	6 25	8 45	»	»
Langeais	2 09	5 45	8 »	12 13	2 49	6 08	8 20	»	»
Port-Boulet	2 37	6 23	8 39	12 45	3 09	6 43	10 01	»	»